CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E136307** **VALABLE JUSQU'AU** **17/05/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/2014

Raison sociale : ABIVERRE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/03/2025

Capital : 250 000

1 ROUTE DE LA QUEUE EN BRIE
94880 NOISEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 807 473 509 00014

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2135151-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 175365764 X 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 175365764 X 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 01 49 82 01 02 **Fax :** 01 49 82 06 07

Portable : 0668392866

Responsabilité légale :
SEKELLI GREGORY GÉRANT

Site Internet : www-abiverre.fr

E-mail : abiverre.miroiterie@orange.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 302 642 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	9	18/05/2023
4511	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire	9	25/04/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 12:02

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E136307** **VALABLE JUSQU'AU** **17/05/2027**

ÉDITÉ LE **10/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/2014
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/03/2025
Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : **807 473 509 00014**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 2135151-0
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 175365764 X 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 175365764 X 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **ABIVERRE**

1 ROUTE DE LA QUEUE EN BRIE
94880 NOISEAU

Téléphone : 01 49 82 01 02 **Fax :** 01 49 82 06 07
Portable : 0668392866

Site Internet : www-abiverre.fr
E-mail : abiverre.miroiterie@orange.fr

Responsabilité légale :
SEKELLI GREGORY GÉRANT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	18/05/2023
4511	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire Mention RGE	25/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.